

Recommandations pour les étudiants (Cours et TD)

Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP) : L'assiduité aux TD et TP est obligatoire tout au long de l'année universitaire.

Présence en cours : Le caractère obligatoire ou non de la présence en cours est laissé à l'appréciation de l'enseignant et doit être communiqué aux étudiants.

Absences : Un étudiant a droit à 3 absences non justifiées ou 5 absences justifiées en TD. Au-delà, il lui sera attribué une note d'assiduité de zéro.

Justification d'absence : Toute absence à une séance de TD doit être justifiée dans un délai ne dépassant pas 72 heures, avec un justificatif délivré par l'administration.

Remise de justificatif : L'étudiant doit remettre une copie du justificatif à son enseignant dans un délai ne dépassant pas une semaine et conserver une copie.

Respect du quart d'heure pédagogique : L'étudiant doit respecter le quart d'heure pédagogique (15 minutes) au début de chaque séance. Exception faite pour les séances de 08h, où l'étudiant et l'enseignant doivent patienter 30 minutes.

Absence collective : En cas d'absence collective, la séance de TD est considérée comme faite et l'absence des étudiants sera validée, sauf forces majeures.

Respect des consignes : L'étudiant doit suivre les recommandations de l'administration et de ses enseignants.

Conduite en classe : L'étudiant doit veiller au bon déroulement des séances, à la propreté des locaux, à la préservation du matériel pédagogique et au respect des règles de l'éthique et de la morale.

Relation avec les enseignants : La relation entre l'étudiant et ses enseignants doit être basée sur la confiance et le respect.

Conflits : En cas de conflits, l'étudiant est invité à se comporter de manière appropriée et à signaler tout abus ou absence au département.

Recours au département : L'étudiant est encouragé à se présenter au département de Technologie pour toute question ou clarification.

Information via la plateforme e-Learning : L'étudiant doit suivre régulièrement l'affichage du département sur l'espace réservé de la plateforme e-Learning.

Évaluation : La note de contrôle continu (TD) est basée sur les interrogations écrites et l'assiduité des étudiants.

Interrogations écrites : Les interrogations écrites sont notées sur 15 points et l'assiduité sur 5 points. Chaque étudiant a droit à 2 interrogations régulières, notée chacune sur 07,50.

Interrogations de récupération : Chaque étudiant a droit à 02 interrogations régulières et une interrogation de récupération si nécessaire. Si l'étudiant s'absente aux deux interrogations régulières, il aura automatiquement une note zéro dans une interrogation, même s'il justifie les deux absences. Il ouvre droit à une seule interrogation de récupération. Sa note sera égale à la note de cette interrogation.

Sanctions pour absence aux interrogations : L'absence non justifiée à une interrogation régulière ou de récupération est sanctionnée par une note zéro.

Retard à une interrogation : Si l'étudiant arrive en retard à une interrogation, il n'aura pas de temps supplémentaire.

Respect des dates d'interrogation : L'enseignant fixe la date de l'interrogation, et l'étudiant est invité à la respecter.

Fraude : En cas de fraude, l'enseignant doit rédiger un rapport et le déposer au département.

Utilisation du matériel : L'étudiant doit utiliser son propre matériel lors des interrogations.

Atteinte au déroulement d'une interrogation : Toute atteinte au bon déroulement d'un cours, d'un TD ou d'une interrogation peut entraîner un passage en conseil de discipline.

Consultation de copie et barème : L'étudiant a le droit de consulter sa copie en présence du corrigé de l'interrogation avec barème.

Consultation de la note de contrôle continu : L'étudiant a le droit de consulter sa note de contrôle continu avant la fin du semestre.

Assistance aux TP : L'étudiant n'a pas le droit d'assister à un TP dans un groupe autre que le sien.